



Offre exclusive ES13

Faites des économies avec Groupama !

[Découvrir le partenariat >](#)



Cher(e) adhérent(e)

Grâce au partenariat entre **ES13** et **Groupama Méditerranée**, vous accédez dès aujourd'hui à des **offres privilégiées** et conçues pour vous !

Votre offre spéciale adhérent ES13

Jusqu'à 15% de réduction et 3 mois offerts sur chaque nouveau contrat !**

Assurances Habitation, Auto, Prévoyance, Épargne et Placements
Financiers, Crédit... Groupama vous accompagne !

[Je veux être recontacté* >](#)

[Je veux en savoir plus >](#)

Ils nous font confiance

« En confiant tous mes contrats d'assurance à Groupama, j'ai pu économiser 825 €. En plus de l'accompagnement personnalisé, j'ai simplifié la gestion de mes assurances. »

Caroline, 64 ans, 8ème arrondissement de Marseille, adhérente ES13



Les + des contrats Groupama

Assurance Habitation



Frais de relogement⁽¹⁾

Les frais de relogement sont pris en charges jusqu'à 2 ans si votre bien est devenu inhabitable après un sinistre.

Assurance Auto



Réparations garanties à vie⁽²⁾

Confiez votre véhicule à l'un de nos 1 500 garages partenaires et agréés sans aucune avance de frais.

Garantie Accidents de la Vie



Jusqu'à 2 millions d'indemnisation⁽³⁾

en cas d'invalidité lourde permanente.

Parce que votre temps est précieux, nous vous garantissons un accompagnement simple et 100% personnalisé



Un accompagnement de proximité

Un suivi sur-mesure adapté à vos besoins, à votre situation et à vos projets.



Une réponse de votre conseiller garantie sous 48h

Quelle que soit votre demande, vous bénéficierez d'un suivi réactif et personnalisé. Votre conseiller s'engage à vous recontacter sous 48h ouvrées.

Envie d'en savoir plus ou de profiter de nos offres ?

[Je remplis le formulaire de contact* >](#)

[Je contacte l'agence la plus proche >](#)

Nos conseillers sont là pour vous guider vers les solutions les plus adaptées.

Crédits photos : Charles Mamarot

*En cliquant sur ce lien, vous accédez à un formulaire pour entrer en contact avec l'équipe commerciale de Groupama Méditerranée afin de vous proposer un devis au meilleur tarif.

**Pour les conditions et les limites des offres, des garanties et des services mentionnés, se renseigner auprès d'un conseiller Groupama ou se reporter aux contrats d'assurance.

(1) Limité à deux fois le montant du dernier loyer pour les locataires dont le bail à pris fin suite au sinistre.

(2) Les réparations à effectuer doivent être consécutives à un accident garanti et réalisées auprès de nos partenaires, pour la durée de vie du véhicule réparé restant assuré chez Groupama.

(3) Indemnité calculée en fonction des préjudices réels subis, de votre situation professionnelle et personnelle.

Les données personnelles vous concernant sont traitées par Groupama Méditerranée, responsable de traitement, dans le respect des réglementations en vigueur, notamment les dispositions de la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement 2016/679 du 27 avril 2016).

Les données recueillies ont pour finalité de vous contacter afin de proposer les offres commerciales de Groupama Méditerranée (Assurances, Banque et Services).

Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles (Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée), vous disposez de droits sur vos données (droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, droits à la portabilité des données ou à la limitation des traitements), sans frais, en vous adressant par courrier à Groupama Méditerranée – DRPO - 20 avenue Mistral – 34261 Montpellier Cedex 2 ou par mail drpo@groupama-med.fr. Vous avez également la possibilité de porter plainte auprès de la CNIL.

Afin de veiller à la protection des données personnelles, le groupe Groupama a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO). Le DPO peut être contacté par courrier à Groupama SA - DPO - 8-10 rue d'Astorg - 75383 Paris ou par mail à dpo@groupama.com. Nous vous informons également que vous pouvez refuser toute prospection commerciale par téléphone, en vous inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition nationale au démarchage téléphonique (Bloctel). Conformément à la réglementation, nous pouvons vous appeler dans le cadre de notre relation contractuelle.